

ASSEMBLÉE DE PROVINCE	<u>AMPLIATIONS</u>	
	Commissaire délégué p.i	1
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Gouvernement	1
	3DT	1
N° 40-2021/APS	JONC	1
	Intéressés	2

## DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances

## L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° **32382-2021/1-ACTS/DAJI** du 12 avril 2021,

## A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 MAI 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

<u>ARTICLE 1</u>: A l'article 42-1 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au **comité de site du** Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (CRESICA), les mots : « *Monsieur David UGOLINI, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Nicolas PEBAY, titulaire* ».

ARTICLE 2: A l'article 65 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale du Centre d'initiation à l'environnement en Nouvelle-Calédonie (CIE-NC), les mots : « Monsieur David UGOLINI, titulaire » sont remplacés par les mots : « Madame Valérie SARRAMEGNA, titulaire ».

<u>ARTICLE 3</u> : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée aux intéressés.